

PETITION CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'égalité des sexes gagne du terrain dans la société française et l'Enseignement supérieur joue un rôle positif dans cette évolution. Malgré des inégalités selon les filières et les niveaux, la parité numérique entre les sexes semble globalement acquise pour les étudiants, et les filles ont en moyenne, aujourd'hui, rattrapé le niveau de diplôme des garçons.

Cependant, la réelle dynamique d'égalisation qui traverse le système ne saurait masquer les obstacles et résistances qui perdurent, et démentent l'illusion d'une marche inéluctable vers l'égalité. En effet, une douloureuse réalité pèse sur les promesses égalitaires dans l'enseignement supérieur. **Les nombreux faits de harcèlement sexuel qui existent au sein des institutions d'enseignement et de recherche, à l'instar des autres lieux de travail, restent aujourd'hui largement occultés et étouffés.** Les victimes sont généralement isolées et démunies alors que les agresseurs restent impunis, protégés par leur statut et par la loi du silence. Cette situation aboutit à un véritable déni de justice des victimes et à un cautionnement tacite de ces pratiques par les institutions.

C'est pourquoi nous, doctorantes et doctorants, avons souhaité nous constituer en collectif pour dénoncer les pratiques de harcèlement sexuel au sein de l'Enseignement Supérieur et la recherche. Il existe depuis 1992 une loi définissant les actes de harcèlement sexuel sur les lieux de travail comme passibles de sanctions pénales (art. 222-33 du Code Pénal). Ce recours judiciaire est indispensable mais il demeure, dans le cadre spécifique de l'Enseignement Supérieur, largement insuffisant. Un tabou pèse encore aujourd'hui sur les actes d'abus d'autorité en matière sexuelle dans l'Enseignement supérieur, comme le montre la méconnaissance de cette loi dans nos institutions ainsi que l'absence de recours disciplinaires pour les étudiant-e-s qui en sont victimes. Il est vrai que les relations entre étudiant-e-s et enseignant-e-s sont difficiles à penser en tant que relations de pouvoir, dès lors qu'elles sont aussi des relations intellectuelles.

Aussi, il semble plus qu'urgent aujourd'hui d'en finir avec les déclarations d'intentions : **il est impératif d'aider et de soutenir publiquement les victimes de harcèlement sexuel.** Pour que les voix qui s'élèvent ne restent pas sans portée, il faut également réfléchir ensemble et agir concrètement pour que les institutions de l'Enseignement supérieur se dotent de moyens de lutte contre le harcèlement sexuel.

Nous, doctorantes et doctorants, demandons à nos institutions :

- 1. D'une part, de clarifier et diffuser sans attendre les informations relatives au harcèlement sexuel, et notamment la loi qui le punit.**
- 2. D'autre part, de mettre en place des règlements et des commissions disciplinaires qualifiées incluant une représentation étudiante.**

L'Enseignement Supérieur doit agir au plus vite, faute de quoi il s'exonérerait de contribuer au progrès de la justice et de l'égalité en son sein. Aujourd'hui, **nous invitons les étudiant-e-s, les enseignant-e-s et chercheur-e-s de l'enseignement supérieur** qui, comme nous, considèrent que le harcèlement sexuel constitue un grave problème, **à signer ce texte** dont nous prenons l'initiative. Pour soutenir cette pétition merci d'envoyer un mail à petition_clasches@yahoo.fr avec pour objet "OUI à la pétition CLASCHES" et comme texte simplement votre nom, prénom, statut et votre institution de rattachement.

Le site de CLASCHES : <http://clasches.multimania.com>